

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 11 mars 2021

Date de la convocation : 5 mars 2021

Nombre de membres du Comité Syndical : 56

Nombre de Conseillers en exercice : 56

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

Présents (34) : Rodolphe AMAILLAND, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, Delphine BONAMY, Sylvie CAUCHIE, Yan COURIO, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Jacques GARREAU, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Jean-Sébastien GUITTON, Franck HERVY, Jean-Pierre JOUTARD, Julie LAERNOES, Florian LE TEUFF, Yvon LERAT, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Pascal MARTIN, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, François OUVRARD, Céline PAILLARD, Stéphanie PAITIER, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Johanna ROLLAND, Jean-Louis THAUVIN, Bruno VEYRAND.

Départ de Jacques GARREAU et Jean-Pierre JOUTARD après le délibération 2021-06.

Absents et excusés (15) : Bertrand AFFILE, Laure BESLIER, Erwan BOUVAIS, François CHENEAU, Laurence GARNIER, Céline GIRARD-RAFFIN, Jean-Yves HENRY, Philippe LE CORRE, Hervé NEAU, Jean-Claude PELLETEUR, Vincent PLASSARD, Fabrice ROUSSEL, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Franckie TRICHET.

Absents et représentés (7) : Bassem ASSEH donne pouvoir à Johanna ROLLAND, Sylvain LEFEUVRE donne pouvoir à François OUVRARD, Valérie OPPELT donne pouvoir à Aziliz GOUEZ, André SALAUN donne pouvoir à Rodolphe AMAILLAND, David SAMZUN donne pouvoir à Jean-Jacques LUMEAU, Rita SCHLADT donne pouvoir à Nicolas OUDAERT, Claire TRAMIER donne pouvoir à Michel GUILLARD.

Toute correspondance doit être adressée à :
Madame la Présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
2, cours du Champ-de-Mars 44 923 Nantes cedex 9
www.nantessaintnazaire.fr

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 11 mars 2021

Johanna ROLLAND

Bonjour à chacune et à chacun. Je suis ravie de vous retrouver les uns et les autres, même si malheureusement, une nouvelle fois, les conditions sanitaires ne nous permettent pas de nous retrouver de visu, ce que nous commençons à attendre, les uns et les autres, avec un peu d'impatience, je crois. Mais à ce stade, nous devons continuer à nous réunir sous ce format. Nous espérons en revanche pouvoir échanger de visu, cette fois, lors du prochain comité syndical, qui aura lieu le 2 juillet. J'attire votre attention sur cette date puisque, nous y reviendrons, nous envisageons d'organiser, le 2 juillet, un séminaire pour prendre le temps, au-delà de l'instance en tant que telle, d'entrer dans un certain nombre de contenus et d'enjeux, de partager et de débattre collectivement. Je vous invite donc d'ores et déjà à banaliser cette date dans votre agenda. Merci à tous de vous être rendus disponibles pour notre comité de ce matin. Nous avons cinq délibérations à l'ordre du jour et, conformément à ce que nous nous étions dit, à savoir que le temps de chacune et de chacun est précieux et que par conséquent, nous essayons d'utiliser au mieux nos espaces de travail en commun, le comité syndical sera suivi par une séance de l'atelier permanent, qui, lui, aura deux points à l'ordre du jour : la présentation des enjeux de la modification de la loi « Littoral », pour commencer, et une analyse de la situation économique.

Désignation du secrétaire de séance

Johanna ROLLAND

Nous avons à désigner un ou une secrétaire de séance. Je propose qu'Aziliz Gouez. Merci, Aziliz.

Approbation du compte rendu du Comité syndical du 29 janvier 2021

I. Délibération 2021-04 – Adoption du règlement intérieur du comité syndical

Johanna ROLLAND

Comme toutes les collectivités, le Pôle doit adopter son règlement intérieur, dans les six mois qui suivent son installation. Le nôtre, si vous l'avez balayé, reprend les éléments du précédent et, suite au travail des vice-présidents et de l'atelier permanent, intègre trois nouveautés qui vous sont proposées : l'assemblée générale du Pôle, l'atelier permanent et les différents groupes « projet ».

L'atelier permanent est l'un de nos modes de faire, qui est d'ailleurs issu du mandat précédent et qui a été amélioré, je crois, par la mise en place des groupes « projet ». J'attire votre attention sur le fait que la plus forte nouveauté est sans doute la mise en place d'une assemblée générale du Pôle métropolitain, qui réunira les membres du comité mais plus

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 11 mars 2021

largement, l'ensemble de nos collègues. Je rappelle que nous sommes 266 et, pour en avoir échangé les uns avec les autres, je crois que chacun mesure que nous avons tous un peu de travail à faire pour que l'acculturation de nos différents collègues au sujet du Pôle, aux enjeux du Pôle, à ce qui s'y passe, puisse un peu monter en puissance. L'objet de cette assemblée et donc aussi de pouvoir garder le lien avec chacune de nos 61 communes.

J'attire votre attention sur une autre nouveauté, qui concerne le site Internet du pôle, avec notamment la mise en place d'un intranet. Je donne ce petit élément parce qu'en termes de transparence et d'efficacité d'information, c'est la possibilité, pour chaque élu, d'avoir accès à l'ensemble des contenus et des débats.

Je laisse Stéphane Bois compléter, s'il y a des points à ajouter.

Stéphane BOIS

Non. Tout a été dit. Je précise simplement que l'intranet sera prêt d'ici environ six semaines. L'idée est que tous les comptes rendus des groupes « projet », tous les dossiers de séance, de groupes « projet » et d'ateliers soient mis à la disposition de l'ensemble des élus du comité syndical, donc des 56 membres.

Johanna ROLLAND

Y a-t-il des remarques des questions ? Pour celles et ceux qui souhaitent intervenir, n'hésitez pas à demander la parole dans le chat, d'abord parce que nous sommes relativement nombreux et qu'ensuite, toutes les vignettes vidéo ne sont pas affichées. Je ne voudrais donc pas rater de prises de parole.

S'il n'y a pas de demandes particulières, je propose de mettre aux voix cette première délibération, qui vous invite tout simplement à valider le règlement intérieur. Stéphane Bois va nous rappeler les modalités de vote pour aujourd'hui.

Stéphane BOIS

Normalement, comme nous sommes en visio et que nous n'avons pas pris de prestation de vote numérique, le vote est nominatif, sauf si vous décidez de permettre d'aller plus vite en adoptant un autre mode de scrutin.

Johanna ROLLAND

Je vous fais la proposition suivante : si l'un d'entre nous le demande, nous procéderons au vote nominal. Chacun d'entre nous sera appelé à se prononcer sur le vote. Au vu des enjeux de notre comité syndical, aujourd'hui, je crois sincèrement que nous pourrions nous épargner le vote nominal. Je vous propose donc de procéder à un vote à voix haute, comme si nous étions en séance. Chacun peut exprimer son vote soit de visu, soit dans le chat. Je voudrais d'abord m'assurer qu'il n'y a pas de demande de vote nominal élu par élu. Est-ce que tout le monde est d'accord pour procéder à un vote global, pour des questions d'efficacité ? Je ne vois pas d'objection.

Je mets donc aux voix cette première délibération. Il vous est proposé de valider le règlement intérieur. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le règlement intérieur est validé.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 11 mars 2021

II. Délibération 2021-05 – Budget primitif du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Johanna ROLLAND

Vous vous souvenez que le 29 janvier dernier, nous avons débattu du rapport d'orientations budgétaires. Le budget primitif pour 2021 tel qu'il vous est proposé ce matin est conforme à ce débat. Il permet de stabiliser les cotisations de nos différentes intercommunalités membres au même niveau qu'en 2020, soit 1,034 M€, ce qui équivaut à peu près à 1,16 € par habitant en moyenne.

Je laisse Stéphane Bois nous présenter les grandes lignes du budget primitif.

Stéphane BOIS

Merci, Madame la Présidente.

S'agissant de la répartition des dépenses de fonctionnement, le plus gros poste, à 28 % des dépenses, correspond à l'ensemble du personnel mis à disposition par la CARENE, par la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres et par Nantes Métropole, pour un montant total de 353 327 €, la CARENE représentant 72 % de ces dépenses. La mise à disposition de la cellule opérationnelle de prévention des risques environnementaux de Nantes Métropole représente près de 12 000 €. Le poste de Jonathan Lefebvre, qui s'occupe désormais de la transition énergétique au Pôle, est co-financé pour moitié par le fonds « Charbon » et par l'État. Et Wilfried Braud, de la CCEG, est mis à disposition à hauteur d'un jour par semaine, soit 0,2 équivalent temps plein.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 171 550 € (13 %). Il y a une véritable nouveauté, ce sont nos nouveaux locaux. Quelques élus sont déjà venus nous y voir, et nous vous accueillons bien entendu volontiers, ainsi que vos collaborateurs, lorsque vous êtes à Nantes.

Le budget des études représente 167 114 €. Il permet de mettre en œuvre des expertises dans les différents groupes « projet ».

Les subventions de fonctionnement à l'AURAN et à l'ADDRN se montent à 248 000 € et les adhésions aux organismes extérieurs, à 11 300 €. Il y en a essentiellement quatre : la Fédération nationale des SCoT, le cluster Habitat durable Novabuild (240 €), la Maison régionale de l'architecture de Pays-de-la-Loire et une nouveauté, en cours d'année, si vous le décidez, le réseau des pôles métropolitains, appuyé sur France urbaine, qui n'est pas encore créé.

Les autres éléments sont les recettes vers la section d'investissement, à 324 000 €.

Pour ce qui concerne la répartition des recettes, la cotisation par habitant est de 1,16 € par habitant en moyenne. Par EPCI, ce sont 747 000 € pour Nantes Métropole, 179 000 € pour Saint-Nazaire agglomération, 50 000 € pour la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres, 43 000 € pour la Communauté de communes Estuaire et Sillon et 13 000 € pour le

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 11 mars 2021

Pays de Blain. La cotisation par habitant s'échelonne donc entre 0,81 € et 1,42 €, en application de la logique de solidarité. Les cotisations des membres représentent donc 81 % des recettes. Le Pôle perçoit par ailleurs quelques subventions extérieures du ministère, qui représentent 19 %, et des participations du groupement de commandes, qui n'existeront pas forcément toutes dans le budget de 2022. Il faudra donc réfléchir à la façon d'ajuster les choses mais, sans vouloir trahir ce qui se passera au mois de juillet, nous avons, sur l'année 2020, comme beaucoup d'entre nous, des résultats positifs, qui permettront aussi de créer de l'épargne.

Les recettes d'investissement sont majoritairement des recettes propres d'investissement. Il n'y a pas d'emprunt au Pôle métropolitain. La ligne « emprunt d'équilibre » n'est mentionnée que dans l'attente de l'affectation des résultats de la partie investissement pour équilibrer le budget au moment du vote. La participation des membres du groupement de commandes pour le projet « Ambition maritime » est également prise en compte, puisqu'il y a 90 000 € de dépenses et 83 000 € de recettes.

Les dépenses d'investissement sont réparties de la façon suivante :

- 200 000 € de subventions aux agences d'urbanisme sur la partie SCoT, qui s'ajoutent aux 248 000 € de financement des programmes partenariaux. Les subventions sont détaillées en annexe ;
- l'esquisse d'un Sémaphore sur la commune de Bouée, au lieu-dit Grohars, dans la Communauté de communes Estuaire et Sillon ;
- près de 8 000 € en logiciels et informatique, dont la licence GoToMeeting que nous utilisons aujourd'hui ;
- 90 000 € pour « Ambition maritime » ;
- les nouvelles provisions pour la participation du Pôle de 50 000 € TTC par EPCI dans les aménagements des projets « Eau et paysages ». Trois ont été versées ou sont en cours de versement. Les 53 000 € inscrits au BP de 2021 permettront le versement de la participation du Pôle à la CARENE. Les derniers 50 000 € restants, pour le site de Nantes Métropole, qui va se développer au cours de cette année 2021, seront inscrits au BP 2022.

Johanna ROLLAND

Merci. Y a-t-il des remarques ou des demandes d'intervention ?

Claude AUFORT

J'ai relevé qu'il y avait des soutiens au développement du solaire photovoltaïque. Quel est concrètement ce soutien ? Comment cela se joue-t-il avec les agglomérations ?

Johanna ROLLAND

Stéphane, je te laisse le soin de présenter les modalités de la mise en œuvre.

Stéphane BOIS

C'est un travail en cours. Un groupe projet « énergie » sera réuni avec les vice-présidents à l'énergie dans les prochaines semaines. Jonathan Lefebvre, qui est arrivé au 3 janvier dernier au Pôle, a rencontré l'ensemble des collectivités. L'idée est d'aller chercher de façon concrète, dans les trois communautés de communes, comme c'est déjà engagé à la CARENE et à

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 11 mars 2021

Nantes Métropole, de grandes toitures industrielles et commerciales pour multiplier par trois la production de panneaux photovoltaïques, et de mettre en relation les propriétaires, les bailleurs ou les exploitants de l'unité commerciale ou industrielle avec les opérateurs énergétiques pour vérifier si la toiture est « solarisable » ou non et dans quelles conditions. À ce travail s'ajouteront sans doute d'autres éléments. Mais je pense, Monsieur Aufort, que vous ferez partie du groupe « projet », si je ne dis pas de bêtises, en tant que vice-président en charge des questions d'énergie à la CARENE.

Johanna ROLLAND

Merci. Y a-t-il d'autres questions, réactions ou demandes d'intervention ? Je ne vois pas de demande particulière, ni dans le chat ni sur nos petits écrans respectifs. Je vais donc mettre la délibération aux voix.

Le Comité syndical est invité à approuver le budget primitif 2021 et les montants de subvention aux agences telles qu'elles vous ont été présentées. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée.

III. Délibération 2021-06 Désignation du représentant du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire au sein de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Estuaire de la Loire

Johanna ROLLAND

Cette délibération concerne la désignation d'un représentant de notre Pôle à la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire. La Commission locale de l'eau est l'instance de concertation des acteurs du territoire du SAGE. Elle valide les différentes étapes du processus d'élaboration et suit la mise en œuvre des schémas. La CLE réunit donc tous les intervenants concernés par les problématiques de l'eau : élus, mais aussi usagers, que ce soient les agriculteurs, les industriels, les associations de défense de l'environnement, les représentants des consommateurs et les services de l'État. Les intercommunalités de notre Pôle qui sont concernées, à savoir Nantes Métropole, la CARENE, la Communauté de communes Estuaire et Sillon et une partie de la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres ont toutes désigné leur représentant à la CLE, comme d'ailleurs les 11 autres EPCI à fiscalité propre qui sont concernés par le périmètre, et le Bureau actuel de la CLE a débattu, au cours de sa séance du mois de décembre, de la composition de la nouvelle CLE. Dans cette discussion, il a été proposé d'ajouter le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire en tant que tel, notamment d'ailleurs pour assurer une représentation des structures qui sont les structures porteuses du SCoT.

Pour le plus rapidement, c'est une nouveauté pour le Pôle, qui est d'ailleurs cohérente avec notre demande, émise lors du dernier comité syndical. Nous proposons que le Pôle soit représenté, au sein de la CLE, par un vice-président, en l'occurrence, Rémy Nicoleau, maire de Saint-Étienne-de-Montluc et président de la Communauté de communes Estuaire et Sillon, qui l'a accepté, et je l'en remercie. Rémy, je te laisse dire un mot.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 11 mars 2021

Rémy NICOLEAU

Bonjour à toutes et tous. Merci, Johanna. Merci pour votre confiance. Si vous en êtes d'accord, je vais représenter le Pôle métropolitain à la CLE. Nous savons tous, sur nos territoires, l'importance de l'eau le long de cet estuaire et il est bien que la parole du Pôle puisse aussi être entendue dans cette CLE. Je pense qu'il est nécessaire que nous y soyons présents et j'en suis ravi.

Johanna ROLLAND

Merci. Y a-t-il des remarques, des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de ne pas recourir au vote à bulletin secret comme le prévoit l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales. Je mets donc la délibération aux voix.

Il est proposé de désigner Monsieur Nicoleau comme représentant du Pôle métropolitain au sein de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée.

Messieurs Jacques Garreau et Jean-Pierre Joutard quittent la séance.

IV. Délibération 2021-7 – Avis sur le projet de SRADDET de la Région des Pays-de-la-Loire

Johanna ROLLAND

La Région, maître d'ouvrage sur ce sujet, nous a envoyé pour avis le projet de SRADDET arrêté. C'est un document important, puisque nous aurons à traduire son contenu dans notre SCoT. Il y a donc évidemment des interactions diverses. Ce contenu présente à la fois des objectifs, que nous devons prendre en compte, et des règles, que nous devons impérativement traduire dans la prochaine évolution de notre SCoT. C'est ce qui est sous le régime dit « de la compatibilité ». Pour que chacun ait en tête un élément de calendrier, je précise que la procédure d'élaboration devrait s'achever à l'automne prochain par un vote du Conseil régional. D'ici là, et certains d'entre nous ont commencé à en échanger, chacune de nos intercommunalités devra également formaliser un avis sur ce projet. Chaque intercommunalité est donc en charge d'émettre un avis, de proposer cela aux voix, mais le Pôle l'est aussi et pour un certain nombre d'entre nous, l'étape du Pôle se fait avant l'étape de l'intercommunalité, dans nos calendriers respectifs, ce qui n'est pas toujours le cas sur ces sujets.

Il est proposé de présenter une analyse, sachant qu'il y a eu des allers et retours entre les équipes techniques du Pôle et les équipes techniques de nos différentes intercommunalités, pour vous dire quelle est la ligne globale et stratégique qui vous est proposée.

Trois options sont possibles, dans ce type de situation : soit émettre un avis favorable, soit émettre un avis défavorable, soit ne pas émettre d'avis en tant que tel mais concentrer la réponse sur un certain nombre de remarques et d'observations. La ligne globale qui va vous être proposée est la troisième option. Pourquoi ? Parce que si, à l'évidence, il ne nous semble pas, a priori, sauf naturellement si le débat de ce jour amenait à en décider autrement, qu'il y

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 11 mars 2021

ait des éléments de nature à apposer un avis totalement défavorable à la totalité du SRADDET tel qu'il est proposé par la Région, en revanche, il peut y avoir, à l'intérieur du SRADDET tel qu'il est proposé par la région, soit des éléments qui posent question à un certain nombre d'entre nous, soit des éléments que nous ne considérons pas suffisamment affirmés, pas suffisamment mis en avant d'un point de vue stratégique, avec par exemple un niveau d'ambition qui nous semble insuffisant. Nous ne sommes donc pas non plus sur la position de proposer un avis favorable. L'équipe propose ainsi de se concentrer plutôt sur un certain nombre de remarques de contenu, de thématiques, et d'attirer l'attention sur certains points particuliers ou de demander certains aménagements. C'est Claire Moulinié qui va nous présenter ce travail d'analyse et les principales demandes de précisions ou de modifications, pour qu'ensuite, nous puissions en échanger collectivement.

Claire MOULINIE

Merci. Je ne reviens pas sur le calendrier, qui vient de vous être présenté. Par contre, je voulais faire un petit retour sur la manière dont le SRADDET s'insérait dans la hiérarchie des normes, que vous connaissez déjà, dans le cadre du SCoT et dans le cadre de vos PLUI. L'élément intéressant est qu'il s'adresse directement aux SCoT. Les SCoT sont les documents de planification à travers lesquels le SRADDET va aussi trouver un outil de mise en œuvre, mais d'autres documents également. Il y a les PCAET, qui vous concernent aussi directement, les chartes PNR, en l'occurrence, le PNR de Brière, les PDU et un certain nombre d'acteurs dans certains domaines particuliers comme celui des déchets. En effet, il faut noter, et c'est important, que le SRADDET va se substituer à certains documents que vous connaissiez par ailleurs, notamment le plan régional de gestion des déchets, le « plan climat, air, énergie » régional, le schéma régional de cohérence écologique et le schéma régional des infrastructures et des transports. C'est important parce que cela explique aussi certains niveaux d'écriture que l'on retrouve aujourd'hui dans le SRADDET et qui sont parfois très détaillés dans la partie relative aux objectifs.

Le document de SRADDET ne présente pas de grande nouveauté par rapport à un document de planification classique. Il y a un rapport qui fait une synthèse de l'état des lieux et des enjeux, qui est illustré par une cartographie et qui contient également un certain nombre d'objectifs. Le SRADDET des Pays-de-la-Loire en fixe 30. Il comporte aussi un fascicule de règles, avec 30 règles, qui s'adresse directement aux SCoT dans un rapport de compatibilité. Ce n'est pas pour autant que les objectifs ne sont pas importants, puisque nous sommes dans un rapport juridique de prise en compte, qui est donc un peu moins fort que le rapport de compatibilité mais qui reste néanmoins important pour le SCoT. Il y a par ailleurs un certain nombre d'annexes dans lesquelles on va retrouver l'ensemble des documents qui sont réintégrés dans le SRADDET.

Nous vous proposons une synthèse des principales remarques, en commençant par souligner l'intérêt de ce premier exercice de planification à l'échelle régionale et l'effort pédagogique qui a été fait dans ce premier document. Nous vous proposons aussi de partager l'objectif qui est affiché par la Région d'encourager les coopérations entre territoires ruraux et territoires urbains et l'instauration d'un dialogue permanent avec la Région. On pourrait néanmoins souligner que le SRADDET aurait pu valoriser un peu plus la richesse des échanges entre territoires urbains et ruraux, notamment dans les effets positifs des uns pour les autres. Par ailleurs, pour les remarques un peu plus précises de contenu par rapport à notre SCoT, nous souhaitons indiquer qu'il y a une nécessité de venir préciser un certain nombre de règles ou

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 11 mars 2021

d'objectifs, notamment dans la formulation et l'écriture. Ce n'est pas un point de détail : c'est un point important en particulier dans la question de l'application juridique et des effets juridiques que cela aura directement sur le SCoT et ensuite, dans le cadre de vos PLU et PLUI.

Nous proposons également de souligner un autre point important, qui est la question de l'armature territoriale. C'est un sujet fondamental dans le cadre du SCoT. Nous souhaitons que la Région puisse réaffirmer, dans le fascicule de règles, que c'est bien aux SCoT qu'il appartient de définir leur armature territoriale à leur échelle et en fonction du contexte local.

Enfin, dans la partie relative à la mise en œuvre, nous souhaitons proposer qu'il soit prévu une contractualisation spécifique entre la Région et les établissements publics porteurs de SCoT, au regard notamment d'études qui sont attendues sur un certain nombre de sujets et sur lesquelles un accompagnement serait certainement important, ainsi que dans la question de l'observation des questions d'artificialisation et de consommation d'espace. Sur ce sujet, comme vous le savez, le projet de loi « climat et résilience », en cours de discussion à l'Assemblée, vise notamment à intégrer ce dont tout le monde a entendu parler, à savoir la « zéro artificialisation nette », avec des modalités assez courtes en termes de calendrier. Le SRADDET sera le premier réceptacle de cet objectif-là. Nous échangeons donc aussi avec les services de la Région pour voir comment et ces objectifs et ce projet de loi seront intégrés dans le SRADDET pour être ensuite déclinés dans le cadre des SCoT.

Si vous le souhaitez, je peux faire une présentation de certains points de détail, demandes de précisions ou de modification dans les objectifs ou dans les règles. Je vous laisse me dire si vous souhaitez aller plus avant. Sinon, je vous laisse échanger sur cette proposition de délibéré.

Johanna ROLLAND

Pouvez-vous tout de même nous faire un petit point rapide sur les modifications les plus saillantes ?

Claire MOULINIE

D'accord. Je ne vais pas vous les détailler toutes, puisque nous proposons 38 remarques à l'attention de la Région, avec deux niveaux : soit une demande de modification, en l'occurrence, un changement d'écriture de l'objectif ou de la règle, soit une demande de précision, plutôt sous la forme d'une question qui est posée à la Région pour venir préciser et détailler la manière dont l'objectif ou la règle est envisagé.

Sur les objectifs, de manière un peu globale, nous souhaitons souligner qu'il aurait peut-être été intéressant de mettre certains objectifs tels que la production de logements, les objectifs de production d'énergie ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la partie réglementaire pour leur donner un peu plus de force à l'échelle régionale. Mais pour aller davantage sur certains points de détail au sujet de la partie mobilité, par exemple, nous souhaiterions que le SRADDET soit complété notamment avec des objectifs de déploiement des réseaux de transports collectifs qui existent, par exemple la desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique ou le réseau de TER périurbain sur l'étoile ferroviaire métropolitaine. Dans cette partie relative aux mobilités et aux connexions des grandes infrastructures, des

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 11 mars 2021

précisions pourraient être apportées sur la question de la desserte de l'aéroport, comme je l'ai dit, mais également sur la question du nouveau franchissement de la Loire et la prise en compte, au-delà de l'infrastructure routière, des modes de transports collectifs et des modes doux sur cette opération.

Toujours dans la partie relative aux objectifs, pour vous parler d'un sujet qui nous préoccupe tous, l'objectif n° 21 indique tendre vers une « zéro artificialisation nette » des espaces naturels agricoles et forestiers à l'horizon de 2050. Cette mention figure déjà dans le SRADDET. Nous souhaitons que soit apportée une précision sur l'évolution de cette disposition, compte tenu du projet de loi, notamment pour tenir compte des efforts qui ont déjà été engagés par certains territoires dans la réduction de la consommation d'espace. Nous demandons ensuite des précisions sur la prise en compte par exemple des projets supra territoriaux, dans cet effort de réduction de l'artificialisation, et également, sur les modalités de mise en œuvre de la compensation, pour savoir comment elle est possible, sous quelles conditions et à quelle échelle.

Ce sont les principales remarques sur les objectifs.

S'agissant des règles, nous demandons un accompagnement de la Région, puisqu'un certain nombre d'études supplémentaires sont attendues : un diagnostic agricole, une étude sur les risques, une étude paysagère et patrimoniale. Pour un certain nombre de territoires de SCoT peu dotés en ingénierie, cela risque d'être un peu compliqué. Pour les principales demandes de modification des règles, nous réitérons la question de l'armature territoriale mais nous demandons également de compléter la partie relative à la revitalisation des centralités, avec un volet sur l'activité économique en centralité qui n'apparaît pas du tout dans le SRADDET, aujourd'hui. Il faut savoir que l'activité économique est uniquement traitée à travers les zones d'activité, sur l'aspect de la gestion du foncier. C'est important, mais il nous semblait aussi important de rappeler que l'activité en ville était une fonction essentielle de la centralité.

S'agissant des questions d'artificialisation, nous demandons que la cohérence soit assurée sur les définitions, sur les méthodes de calcul, sur la construction d'un observatoire commun et global, qui prenne aussi en compte les expertises locales, comme c'est notre cas dans le cadre du SCoT Nantes Saint-Nazaire grâce à l'appui des deux agences d'urbanisme.

Enfin, nous formulons aussi quelques remarques au sujet des trames vertes et bleues pour apporter de la clarification et éviter des confusions par rapport à notre déclinaison dans le SCoT, notamment sur les questions de préservation dans les réservoirs de biodiversité majeurs.

Ce sont quelques exemples que je viens de citer.

Johanna ROLLAND

Merci. Aziliz, je crois que tu avais hier un temps de travail entre les différents SCoT et la Région. Peut-être serait-il utile d'en faire un petit retour.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 11 mars 2021

Aziliz GOUÉZ

Avec plaisir. Hier, a eu lieu une conférence régionale des SCoT qui était organisée par la Fédération nationale des SCoT pour porter la voix des différents SCoT des Pays-de-la-Loire auprès de l'institution régionale, et dans l'idée d'élaborer un avis commun des SCoT des Pays-de-la-Loire sur ce projet de SRADDET.

La réunion était animée par Franck Breteau, qui est vice-président du Pays du Mans, et l'ensemble des SCoT des Pays-de-la-Loire y étaient invités, élus comme techniciens. Du côté de la Région, il y avait Maurice Perrion, l' élu qui a piloté ce processus, et le responsable des services, qui, de son côté, a piloté l'élaboration de cette première mouture.

J'ai trouvé ces échanges très intéressants. Il en est ressorti plusieurs éléments. Tout d'abord, ce processus d'élaboration d'un avis commun entre les SCoT a permis de renforcer le dialogue entre des SCoT qui ne se connaissaient pas nécessairement et de renforcer la connaissance mutuelle entre eux. J'en profite d'ailleurs pour saluer le travail de Claire Moulinié, parce que ce qui ressortait aussi de cette discussion, c'est que tous les SCoT ne sont pas égaux en matière d'ingénierie. Nous avons bien vu que Claire et quelques autres ont joué un rôle moteur, que Claire a pu aussi parfois apporter un soutien juridique qui a vraiment aidé à porter ces discussions. Claire Moulinié vient de mentionner également la question des centralités, et je me permets d'insister, parce que nous étions partis sur un SRADDET qui se focalisait sur les seules zones d'activité. Or cette question des activités commerciales en centre-ville est essentielle et vraiment, nous pouvons nous réjouir que cette contribution des SCoT permette de réorienter le SRADDET aussi en cohérence avec les objectifs de revitalisation des centres-villes et des centres de bourg. Plus largement, j'insiste un peu, mais je pense que nous avons vraiment de la chance, au sein du Pôle métropolitain de Nantes Saint-Nazaire, d'avoir une équipe qui est extrêmement compétente mais aussi, très partageuse de son expertise.

Rapidement, je voudrais faire trois remarques, sans répéter ce que vient de dire Claire. Ce qui m'est apparu assez important, c'est la question de l'articulation avec le projet de loi en cours « climat et résilience ». On peut se poser la question de la distribution, au sein du SRADDET actuel, entre objectifs et règles. Je rappelle que les règles sont opposables. Il est important, par exemple, de demander si cela a du sens d'avoir l'objectif de « zéro artificialisation nette » aujourd'hui seulement dans cette partie relative aux objectifs alors que l'on sait qu'il y a un processus réglementaire en cours qui va coïncider aussi avec le processus d'adoption du SRADDET, qui, lui, va rendre cet objectif de « zéro artificialisation nette » réglementaire.

J'ai par ailleurs été un peu frappée par ce que l'on attend de ce processus d'élaboration du SRADDET, qui est l'outil majeur d'orientation régionale. C'est aussi une certaine capacité de l'institution régionale à formuler une vision de l'intérêt régional. Or en l'occurrence, on sentait, du côté de la Région, un certain attentisme, et justement, l'attente que les précisions viennent par la loi, alors que l'on pourrait escompter d'une institution régionale une certaine capacité d'anticiper les grandes orientations et d'animer les discussions sur les grands enjeux. Encore une fois, c'est le cas sur la question de l'artificialisation, qui est un enjeu complexe, sur lequel nous avons même encore une difficulté de définition. Il y a donc une forme de hiatus entre cet attentisme régional et par ailleurs, à certains endroits du SRADDET, une définition extrêmement précise de certains objectifs, une définition aussi des différents niveaux du

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 11 mars 2021

maillage territorial. Claire a rappelé que ce que nous portions dans notre avis, c'est le souhait que l'armature territoriale puisse être cohérente, puisse être définie à l'échelle du SCoT, enfin, par notre Pôle et par les autres SCoT. En effet, nous nous retrouvons face à une Région qui a pris les données de l'INSEE en mode vraiment statique en regardant les niveaux de population, les niveaux d'infrastructures, mais sans observer les tendances et les dynamiques. Par exemple, dans nos pôles locaux structurants tels qu'ils ont été identifiés aujourd'hui, on se retrouve, pour ne donner qu'un exemple, entre Savenay et Vigneux-de-Bretagne, qui sont mis dans la même catégorie. Il faut donc réintroduire de la dynamique. C'est vrai aussi pour les questions d'artificialisation, puisqu'il faudrait que nous ayons la capacité de regarder les trajectoires des départements.

La troisième remarque est que nous avons sans doute aussi une attention à porter sur la question interrégionale et la coopération entre régions. C'est vrai pour tout ce qui concerne la mise en cohérence des services et des réseaux de transport. On peut se poser la question de l'articulation avec les bassins de mobilité limitrophes. C'est vrai aussi pour la question des ports, Saint-Nazaire, en ce qui nous concerne. À cet égard, la Région a une ambition logistique en matière portuaire et il serait sans doute intéressant de voir cela à l'échelle interrégionale, pour voir comment peut s'articuler la coopération entre notre Grand Port et les grands ports des régions voisines.

Johanna ROLLAND

Merci pour ce retour et ces éléments d'éclairage. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Julie LAERNOES

Je voudrais intervenir pour reformuler un certain nombre de remarques, mais qui vont globalement dans le sens de ce qui a été indiqué, pour partager le fait que le SRADDET, tel qu'il est aujourd'hui exposé, semble assez pro-route, en matière de transport. On voit notamment quelques manques, s'agissant des transports en commun, sur des sujets que nous avons pu porter tels que le RER métropolitain pour desservir aussi les territoires, comme cela se fait dans d'autres régions comme la région voisine d'Aquitaine, autour de Bordeaux, notamment. Nous voyons plutôt apparaître des lignes qui nous semblent moins prioritaires, avec par exemple la réouverture de la ligne vers Le Puy-du-Fou. La question du partage des priorités sur les investissements à mettre se pose, puisqu'en termes d'émissions de gaz à effet de serre, on sait très bien que sur le transport, dans l'esprit qui nous anime, c'est-à-dire l'alliance des territoires, nous avons besoin de lignes intermédiaires. Et la Région est un acteur majeur dans ce domaine. Je pense qu'en tant que Pôle métropolitain, nous avons aussi à insister sur ce point-là. Nous y voyons apparaître, mais nous ne sommes pas tous d'accord sur le point, le sujet des franchissements routiers de la Loire. J'appuie aussi ce que vient de dire Aziliz Gouez sur le « zéro artificialisation nette » et la doctrine « éviter, réduire, compenser » ainsi que la faible place de l'agriculture, puisque des projets routiers sur certains territoires vont couper des exploitations, notamment en agriculture biologique. Je voudrais partager aussi que s'agissant des énergies, notamment les énergies renouvelables, il me semble que les bases de calcul sont extrêmement optimistes, en ce qui concerne les réductions d'émissions de gaz à effet de serre, pour arriver aux objectifs de 2050. Et lorsque l'on regarde notamment la production d'énergie renouvelable, il y a peu de détails. Il n'y a pas non plus de détails sur le mixte énergétique qui est observé ni sur le lien à faire entre la production d'énergie primaire et la perte avant les énergies finales. En tout cas, il y a un peu

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 11 mars 2021

travail à faire. Je salue et je partage les remarques qui ont été formulées précédemment par Claire Moulinié mais pour moi, le compte n'y est pas forcément totalement. Ce n'est pas une surprise complète, mais nous ne sommes pas tout à fait sur le même modèle d'aménagement, y compris en termes de route versus transports en commun, ainsi que sur la réduction de la consommation d'énergie, notamment sur les moyens à apporter pour réduire notre consommation d'énergie dans les logements et les bâtiments.

Je partage par ailleurs le fait que sur les diagnostics, notamment les diagnostics agricoles, nous avons aussi un vrai travail à mener sur tous les documents réglementaires en cours de discussion, notamment sur le risque d'inondation.

Johanna ROLLAND

Merci. Y a-t-il d'autres remarques ou demandes d'intervention ?

Rodolphe AMAILLAND

J'avais demandé la parole auparavant mais j'ai eu un problème de connexion. J'ai donc perdu toutes les interventions, sans doute intéressantes, de mes collègues.

Je voudrais juste dire un mot pour bien comprendre. Est-ce que l'idée est de voter le SRADDET en y apportant des demandes d'amélioration et de modification ?

Johanna ROLLAND

L'idée, pour être très claire, est de ne pas apposer d'avis favorable, parce que je crois qu'il n'y aura pas consensus, au sein du Pôle, pour donner un avis favorable au SRADDET, de ne pas non plus donner un avis défavorable, mais de pointer les éléments de contenu sur lesquels nous demandons des ajouts ou des modifications. Nous avons fait 38 demandes de précisions, de modification ou d'ajout de contenu. La proposition qui est faite est de délibérer en ce sens. Ce sera formalisé de la façon suivante : le Pôle métropolitain s'est prononcé sur le SRADDET proposé par l'institution régionale en demandant, sur ce point, tel élément de montée en puissance, sur ce point, tel élément de complémentarité, sur ce point, tel élément de valorisation... Je ne reprends pas tous les items que Claire Moulinié a développés tout à l'heure.

Rodolphe AMAILLAND

Je voudrais juste faire une remarque de maire et de chef d'exécutif. Je trouve effectivement qu'il est un peu dommage de ne pas apporter un avis favorable, sans doute avec des demandes de modification, voire de précisions. J'ai pu écouter toutes les explications de Claire Moulinié, que je partage globalement. Je trouve néanmoins dommage de dire que cela va dans le bon sens mais de ne pas voter ce SRADDET, sans pour autant donner un blanc-seing : il ne faut pas non plus être naïf et j'ai conscience que certains, dans cette assemblée, voudraient aller plus loin et d'autres, un peu moins loin. Nous pourrions avoir un consensus. Mais nous avons encore un peu de temps, et je pensais que nous pourrions nous donner ce temps pour essayer d'arriver un avis plutôt favorable, qui, pour notre territoire, serait tout de même intéressant. Je suis un peu dubitatif sur le fait de ne pas prendre part, de ne pas dire si nous sommes favorables ou défavorables. Je crois que nous devons prendre nos responsabilités. Ce projet de SRADDET va plutôt dans le bon sens, il est plutôt bien porté, je crois aussi, et je pense que nous pourrions donner un avis favorable, en annexant bien

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 11 mars 2021

évidemment ces 38 remarques, qui doivent peut-être faire un peu bouger les lignes. En tout cas, c'est mon sentiment en tant que maire.

Johanna ROLLAND

Je vais préciser deux éléments, pour dire les choses de façon assez directe et transparente et amener un même niveau d'éclairage aux uns et aux autres.

Quand on regarde les SRADDET, aujourd'hui, en France, deux options se font jour. Il y a des SRADDET qui font le choix de laisser à tous les territoires, dans leur diversité, le cap et le niveau d'ambition souhaités, que ce soit sur les sujets de la mobilité, de l'énergie ou de l'alimentation. Je crois pouvoir dire que c'est le choix stratégique qu'a fait la Région de Pays-de-la-Loire. Maurice Perrion l'a d'ailleurs dit très clairement. Il a dit à plusieurs reprises, dans les échanges, que l'institution régionale ne souhaitait pas fixer sur tel ou tel sujet un objectif particulier. C'est le choix de la latitude laissée aux territoires. Je ne qualifie pas ce choix, je l'explique simplement, parce que je pense qu'il est important pour le niveau de compréhension des uns et des autres. Et il y a des institutions régionales, de différentes sensibilités politiques, d'ailleurs, je le glisse au passage, qui ont fait des choix différents, en disant que tout de même, le SRADDET est un outil structurant et qu'il faut donc assumer un certain nombre de partis pris stratégiques en tenant compte de la diversité du territoire. C'est la deuxième hypothèse qui existe. Et c'est notamment le choix de cette hypothèse retenue par l'institution régionale qui amène aujourd'hui un certain nombre d'insatisfactions, au sens de manque, de notre point de vue, de cap affirmé sur tel ou tel sujet de contenu. Et c'est ce qui amène, je crois, aujourd'hui, cette suggestion d'une proposition qui soit par entrée de contenu et par entrée thématique. Je ne reprends pas ce que Claire Moulinié a évoqué.

Et je le dis aussi, sur la méthode – mais je sais que c'est aussi le cas pour beaucoup d'intercommunalités, puisqu'un certain nombre d'entre vous m'en ont fait part –, objectivement, il y a eu, en amont, assez peu de temps d'échange et d'association, et ensuite, un délai de quinze jours donné aux uns et aux autres pour se positionner.

Je voulais partager très tranquillement ces éléments, qui contribuent, je pense, à expliquer aussi ce qui est suggéré ce matin.

Claude AUFORT

Je voudrais apporter deux éléments. D'abord, comme vice-président de la CARENE et comme maire de Trignac, je ne me sens pas du tout maître du SRADDET. C'est-à-dire que je ne comprends pas tout. Je ne suis pas suffisamment entré dans le document. Mais il y a quelques endroits où je me dis que même si nous en avons discuté dans le cadre de la CARENE, il me semble qu'il y a un manque – mais peut-être me démontrerez-vous qu'il n'existe pas – et peut-être une réflexion à avoir.

S'agissant du manque, je suis dans ma responsabilité et nous sommes une zone qui est sensible à la qualité de l'air et aux questions d'environnement, puisque Saint-Nazaire et sa région, dont la ville de Trignac et celle de Montoir-de-Bretagne, sont particulièrement affectées par des surmortalités dues au cancer. Je ne sais pas si le SRADDET insiste suffisamment sur la qualité de l'air et sur les questions de santé environnementale. Si c'est le cas, je m'en excuse, je n'ai pas lu suffisamment. Si ce n'est pas le cas, j'insiste un peu pour que cela

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 11 mars 2021

apparaisse et que dès lors, on décline même le sujet sur la question de l'urbanisme et de la santé. C'est le premier point.

Le deuxième point concerne plutôt une réflexion que vous avez portée, les uns et les autres, et qui me semble intéressante, au sujet des activités dans la ville, dans les bourgs. J'ajouterai simplement un élément, qui est plutôt lié à la situation particulière de Trignac, qui est une ville éclatée en trois quartiers, avec un quartier qui est un quartier suburbain et qui supporte à côté, en voisin, une grande zone commerciale sur son territoire. Je me pose donc la question des activités en cœur de ville, en cœur de bourg mais aussi en cœur de quartier périurbain, suburbain – je ne sais pas comment on peut les appeler –, et à cet égard, je pense qu'il faut déployer un peu d'imagination entre les modèles qui sont réalisés actuellement et la vie urbaine de ces quartiers-là. C'est pourquoi si l'on ne parle que de cœur de ville ou de cœur de bourg, je pense que nous ratons une partie de ce qui fait la vie des citoyens dans ce type de quartier, où il est difficile d'implanter un certain nombre d'activités, comme on le voit, du fait de l'attractivité des zones commerciales à proximité.

Ce sont quelques réflexions, mais je suis intéressé également par la question de la méthode et de la position. Je pense qu'il est très bien d'entrer par un certain nombre de réflexions : cela nous fait nous emparer un peu de cette question de SRADDET, qui sera importante ensuite par rapport à l'ensemble du territoire.

Johanna ROLLAND

Merci. Y a-t-il d'autres remarques ou demandes d'intervention ? Claire, je vais peut-être vous laisser dire d'un mot, notamment sur le premier volet d'interrogation qui vient d'être souligné, ce qu'il en est, ce que comprend le SRADDET, ce qu'il ne comprend pas, afin que nous soyons bien au clair.

Claire MOULINIÉ

Le SRADDET est effectivement un document un peu complexe et, comme les documents de planification, peut-être un peu lourd à digérer, puisqu'il fait plusieurs centaines de pages. Grosso modo, il regroupe tout de même l'ensemble des thématiques qui concernent l'aménagement du territoire, mais peut-être un peu moins celle du développement économique, qui est déclinée dans le SRII par la Région et qui n'est pas réintégrée dans le cadre du SRADDET. Mais ce sont vraiment les questions d'armature, les questions de déplacements et de mobilité et les questions de préservation de l'environnement à travers la biodiversité et le volet relatif aux déchets, qui est un volet très détaillé et d'ailleurs écrit un peu différemment dans le cadre du SRADDET. En effet, c'est une réintégration directe du document réglementaire.

Rodolphe AMAILLAND

Je voudrais vous livrer une explication de vote, pour que ce soit clair. Je regrette vraiment que l'on ne puisse arriver à un contexte et à un avis favorable avec amendement. Dans ce cadre, je m'abstiendrai sur cette délibération. Et comme nous ne pouvons pas voter, je préfère que les choses soient dites et expliquées. Je souhaite poser une petite question pour nos collègues qui, parfois, se plaignent ou qui se sont interrogés sur la question du partage des documents un peu tardivement par rapport à la question du temps qu'il faut pour les analyser. Cela arrive même aux meilleurs, Madame la Présidente, dans d'autres EPCI. Je crois qu'il

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 11 mars 2021

faut être tolérant sur ces questions. Je pense que nous aurions peut-être pu décaler la délibération un peu plus tard pour pouvoir nous laisser ce temps de travail.

En tout état de cause, je partage les demandes de modification du projet et les interrogations. Néanmoins, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Johanna ROLLAND

Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets la délibération aux voix. Ne vous étonnez pas, je prendrai vraiment le temps, entre les trois possibilités de vote, pour que chacune et chacun ait le loisir, s'il le souhaite, d'exprimer le vote qu'il veut concrétiser.

Je mets aux voix la délibération qui vous a été envoyée et qui invite la Région à apporter les modifications demandées et les réponses aux questions posées. Y a-t-il des oppositions cette délibération ? Qui s'abstient ?

Abstention de : Rodolphe AMAILLAND, Philippe EUZENAT, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Rémy NICOLEAU, Barbara NOURRY, François OUVRARD, Jean-François RICARD, André SALAUN, Bruno VEYRAND.

Qui est favorable à cette délibération ? Cette délibération est adoptée.

V. Délibération 2021-08 – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable – Modification simplifiée n° 1 du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire

Johanna ROLLAND

Neuf de nos communes, à savoir Pornichet, Saint-Nazaire, Montoir-de-Bretagne, Donges, La Chapelle-Launey, Lavau-sur-Loire, Bouée, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu et Bouaye sont concernées par l'application de la loi « Littoral ». La loi « ÉLAN », elle, impose aux SCOT d'identifier, en dehors des agglomérations et des hameaux, les secteurs déjà urbanisés dans lesquels les autorisations de construire en densification, une fois délimitées dans les PLU, pourront être autorisées. Ce projet de modification doit être soumis à évaluation environnementale et à ce titre, doit faire l'objet d'une concertation préalable.

Concrètement, l'objet de la délibération est de définir les objectifs et les modalités de concertation pour pouvoir organiser, entre mai et juin prochain, le premier temps d'échange avec la population. Ensuite, le comité syndical, qui se réunira en juillet, tirera le bilan de cette concertation. Puis nous reviendrons vers le public à l'automne pour une consultation qui, elle, s'organisera juste avant l'approbation définitive de la modification, qui a vocation à intervenir en décembre 2021.

Stéphane, y a-t-il des points à ajouter ?

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 11 mars 2021

Stéphane BOIS

Je précise simplement il y aura une notice explicative et des documents papier dans chacune des neuf mairies concernées et dans les sièges des EPCI et, pour le cas particulier de Nantes Métropole, dans les pôles de proximité concernés. Par ailleurs, un registre numérique en ligne sera mis en place par un prestataire de services qui, comme pour les enquêtes publiques en ligne, sécurise les choses. Et comme vous l'avez souligné, Madame la Présidente, il y aura deux rendez-vous : l'un de mai à juin pour la partie « concertation » et un autre à l'automne, pour une partie « consultation du public ». Ce sont les nouveaux termes du code de l'urbanisme, qui peuvent amener de la confusion. Mais en clair, nous demanderons des avis sur le principe et ensuite, des avis sur la proposition cartographique, à trois mois d'intervalle.

Johanna ROLLAND

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette dernière délibération ? Non. Je la mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée.

Chers collègues, nous avons achevé notre ordre du jour. Je souhaite à l'ensemble des élus un bon atelier permanent à suivre, atelier animé par Pascal Pras avec l'appui des vice-présidents référents, que je veux saluer au passage pour leur engagement et pour leur mobilisation. Vous allez donc basculer sur le lien GoToMeeting spécifiquement réservé à ce temps d'échange. Pour les autres, je vous souhaite tout simplement une bonne continuation de journée et je vous donne rendez-vous le 2 juillet prochain. Merci à tous.